

Budgets primitifs 2019

Budget principal et annexes (*eau, assainissement, parcs de stationnement payants et Ciné-Théâtre*)



Rapport de présentation

Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2019

Préambule

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires des budgets primitifs 2019 qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14, M49 et M4).

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité, doit être voté **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend **du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**.

Le budget se présente en deux parties, **une section de fonctionnement** et une **section d'investissement** toutes les deux devant être présentées en équilibre : les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante** des services de la collectivité.

La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif de la commune de Tournon-sur-Rhône est composé d'un budget principal établi TTC, des budgets annexes du service de l'eau, du service de l'assainissement, des parcs de stationnements payants* et du ciné-théâtre établis HT. Pour ces quatre budgets annexes, le mode de gestion des équipements choisi par la collectivité est la régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

** Par délibération du 28 mars 2018, il a été décidé :*

- d'intégrer les parcs de stationnement payants de surface dans la régie municipale, dotée de la seule autonomie financière, du parking les Graviers et dans le budget communal annexe M4 afférent,*
- de dénommer la régie municipale et son budget annexe : Régie municipale des parcs de stationnement payants.*

A compter du 1^{er} janvier 2020, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement relèveront de la compétence de l'établissement public de coopération intercommunale : ARCHE Agglo. En effet la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » vers les communautés d'agglomération dès le 1er janvier 2020.

Le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 conformément à l'article L. 2311-5 du CGCT qui permet de reporter au budget de manière

anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

La situation financière de la commune de Tournon-sur-Rhône s'améliore grâce à la politique volontariste engagée par la Municipalité en matière d'économies. La Ville retrouve donc des marges de manœuvre lui permettant de porter des actions et des projets tout en préservant les équilibres fondamentaux de la collectivité pour l'avenir par :

- la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement courantes,
- une politique d'investissement engagée en fonction de la capacité de réalisation de la ville,
- la maîtrise de l'endettement.

En conséquence, les orientations budgétaires futures devraient s'articuler autour des principaux axes suivants :

- la poursuite de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement courantes pour répondre à la moindre progression des recettes de fonctionnement et préserver la capacité d'autofinancement du budget principal de la Ville en poursuivant la rationalisation des dépenses de fonctionnement,
- le maintien d'une politique d'investissement engagée en fonction de la capacité de réalisation de la Ville,
- la maîtrise de l'endettement,
- la non-augmentation de la fiscalité directe locale (la ville de Tournon-sur-Rhône disposant de taux d'imposition inférieurs à sa strate démographique),
- la valorisation et l'optimisation des bases fiscales,
- l'optimisation des recettes et la poursuite de la recherche de subventions,
- le maintien des aides en faveur du monde associatif,
- la mutualisation des investissements, des charges de centralité des équipements, des moyens humains et matériels avec ARCHE Agglo.

In fine, la Municipalité entend, en 2019, poursuivre le développement de la commune et des services proposés à la population avec une ligne directrice budgétaire claire consistant à maintenir la rationalisation et la maîtrise de ses dépenses.

NB : le budget cumulé (BP cumulé) correspond au budget primitif voté initialement plus les modifications intervenues au cours de l'exercice dans le cadre du vote du budget supplémentaire et par décisions modificatives.

Budget principal

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élève à 17 371 109.24 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 12 618 807.97 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 10 682 807.97 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 1 936 000.00 €

	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
013	Atténuation de charges (dont remboursements sur rémunérations du personnel : maternité, maladie...)	41 350,00	30 000,00	-27,45%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses (dont produits des concessions cimetière, de la bibliothèque, du château-musée, des restaurants, transports et garderies scolaires...)	334 800,00	368 200,00	9,98%
73	Impôts et taxes (dont produit de la taxe d'habitation, des taxes foncières bâties et non bâties et de l'attribution de compensation versée par ARCHE Agglo)	7 624 000,00	7 858 574,00	3,08%
74	Dotations, subventions et participations (dont la dotation globale de fonctionnement composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine, de la dotation de solidarité rurale, de la dotation nationale de péréquation...)	2 330 000,00	2 244 625,00	-3,66%
75	Autres produits de gestion courante (dont les revenus des immeubles)	423 000,00	415 100,00	-1,87%
77	Produits exceptionnels	15 000,00	15 000,00	0,00%
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	1 884,31	0,00	-100,00%
Recettes réelles de fonctionnement		10 770 034,31	10 931 499,00	1,50%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont les travaux en régie)	171 000,00	151 000,00	-11,70%
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	886 335,36	1 536 308,97	73,33%
Total des recettes de fonctionnement		11 827 369,67	12 618 807,97	6,69%

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2019 (BP 2019) progressent globalement de 1.50 % par rapport à 2018.

➤ **Chapitre 013 – Atténuations de charges** **30 000.00 €**

Ce chapitre enregistre les divers remboursements sur rémunérations du personnel (*par exemple les remboursements maladie...*)

Il représente 0.27 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Chapitre 70 – Produits des services** **368 200.00 €**

Ce chapitre comprend notamment les produits :

- des concessions cimetières,
- de la bibliothèque, du château-musée,
- des restaurants et des garderies scolaires, du transport scolaire,
- ...

Il représente 3.37% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une hausse de 9.98 % par rapport à 2018 qui s'explique essentiellement par l'inscription budgétaire des recettes perçues pour le stationnement sur les aires de campings car et la délivrance de cartes de stationnement résidents (0 en 2018).

➤ **Chapitre 73 – Impôts et taxes** **7 858 574.00 €**

Ce chapitre représente 71.89 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment :

- Les contributions directes à hauteur de 5 392 000.00 €,
- L'attribution de compensation versée par ARCHE aggro à hauteur de 1 902 000 €.

S'agissant de l'attribution de compensation, il est rappelé que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 21 octobre 2016 a adopté la révision de l'attribution de compensation **en l'abondant de la Dotation de Solidarité Communautaire**. Par délibération en date du 15 décembre 2016, la collectivité a approuvé la révision de l'attribution de compensation portant cette dernière de 1 794 000 € à 1 902 000 €.

Globalement, ce chapitre enregistre une progression de 3.08 % due essentiellement :

- L'augmentation des valeurs locatives de 2.2 % (loi de Finances 2019 – *pour mémoire 1.24 % en 2018 et 0.4 % en 2017*),

Les taux d'imposition sont inchangés pour 2019 :

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	15.12 %	15.12 %
Taxe foncière sur le bâti	21.93 %	21.93 %
Taxe foncière sur le non bâti	92.70 %	92.70 %

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations** **2 244 625.00 €**

Ce chapitre représente 20.53 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment :

- La dotation forfaitaire de fonctionnement estimée à 996 806.00 €,
- La dotation de solidarité rurale estimée à 384 000.00 €,

- La dotation de solidarité urbaine estimée à 377 000.00 €,
- La dotation nationale de péréquation estimée à 150 000.00 €,
- Les compensations au titre des exonérations (taxe d'habitation, foncières et taxe professionnelle) pour un montant global de 243 739.00 €,
- Diverses autres participations...

Globalement, il enregistre une baisse de 3.66 % résultant essentiellement de la perte de recettes résultant du transfert total à ARCHE Agglo de la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 1^{er} janvier 2018 (en 2018, l'EPCI a versé sa contribution au titre de 2017 d'un montant de 116 000.00 €).

Cette année, la dotation forfaitaire n'est pas amputée de la contribution des communes au redressement des finances publiques. Cette dotation subit cependant l'impact de la baisse de la population de la ville mais également du dispositif de l'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquations (DSU et DSR).

Pour rappel : perte cumulée au titre de la contribution de la commune au redressement des finances publiques depuis 2014.

Perte cumulée liée à la CRFP	2014	2015	2016	2017	2018
CRFP 2014	82 130	82 130	82 130	82 130	82 130
CRFP 2015		212 218	212 218	212 218	212 218
CRFP 2016			216 452	216 452	216 452
CRFP 2017				105 603	105 603
CRFP 2018					0
Total	82 130	294 348	510 800	616 403	616 403
En cumulé	82 130	376 478	887 278	1 503 681	2 120 084

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **415 100.00 €**

Ce chapitre représente 3.80 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et comprend notamment les revenus des immeubles dont le loyer de la gendarmerie pour 386 000.00 €. Ce chapitre diminue de 1.87% essentiellement du fait de la perte du loyer liée à la cession du rez-de-chaussée d'un bâtiment place Grenier à Sel courant 2018.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **15 000.00 €**

Ce chapitre comprend notamment les remboursements des sinistres par les compagnies d'assurances.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **151 000.00 €**

Ce chapitre comprend :

- Les travaux en régie correspondant à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel). Ces travaux en régie sont estimés pour 2019 à 130 000 € et comprennent pour l'essentiel la création de bureaux, vestiaires et sanitaires aux ateliers municipaux, des travaux de sécurisation et d'aménagement de voiries...

- 21 000 € pour la reprise des subventions d'équipements qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements. Cette somme correspond à « l'amortissement » des subventions d'investissement accordées pour l'acquisition ou la création d'une immobilisation. Cet amortissement s'effectuant selon un rythme identique à celui de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté**

1 536 308,97 €

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2018 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018
Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	10 559 501,41	11 442 640,09	883 138,68
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		886 335,36	886 335,36
Résultat à affecter			1 769 474,04

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	3 124 028,44	2 420 641,13	-703 387,31
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		391 345,79	391 345,79
Résultat à affecter			-312 041,52
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	371 883,75	450 760,20	78 876,45
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-233 165,07

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	312 041,52	
Prévision d'affectation (compte 1068)		233 165,07
Report en fonctionnement (ligne 002)		1 536 308,97

Il enregistre une forte hausse de 73.34 % par rapport à 2018 qui s'explique notamment par la poursuite de la politique de rationalisation et de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de maîtrise de l'endettement.

B - Dépenses de fonctionnement

1. Répartition par nature des dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements...	2 471 800,00	2 536 505,00	2,62%
012	Charges de personnel	5 311 000,00	5 000 000,00	-5,86%
65	Autres charges de gestion courante dont les participations au SDIS, à l'école de musique, les subventions au CCAS, aux associations et depuis le 1er janvier 2017 la subvention d'équilibre au budget annexe du Ciné-Théâtre	1 889 884,31	1 923 350,00	1,77%
66	Charges financières - les intérêts de la dette	560 000,00	525 500,00	-6,16%
67	Charges exceptionnelles dont depuis 2013 la subvention au budget annexe des parcs de stationnement payants	242 000,00	237 000,00	-2,07%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	82 912,00	9 653,21	-88,36%
022	Dépenses imprévues	707,36	50 799,76	
Dépenses réelles de fonctionnement		10 558 303,67	10 282 807,97	-2,61%
023	Virement à la section d'investissement	869 066,00	1 936 000,00	122,77%
042	Opération de transfert entre sections	400 000,00	400 000,00	0,00%
Total des dépenses de fonctionnement		11 827 369,67	12 618 807,97	6,69%

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2019 (BP 2019) diminuent globalement par rapport à 2018 de 2.61 % .

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **2 536 505.00 €**

Ce chapitre représente 24.67 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une hausse de 2.62 % par rapport à 2018 due essentiellement à l'inscription de :

- 20 000 € de prestations d'archivage (10 000 € en 2018),
- 32 000 € de participation au titre du service mutualisé « achats et commande publique » d'ARCHE Agglo,
- 20 000 € pour le feu d'artifice du 14 juillet. Dépense supportée une année sur deux par la ville de Tournon-sur-Rhône,
- 22 000 € au titre de la modernisation numérique des services.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel**

5 000 000.00 €

Ce chapitre représente 48.62 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il reprend l'ensemble des charges de personnel de la Ville. Il enregistre une baisse de 5.86% par rapport à 2018.

Cette baisse des dépenses de personnel s'explique notamment par la poursuite des mesures de rationalisation par les services notamment :

- Un recours raisonné aux remplaçants (emplois saisonniers compris) en cas d'absentéisme,
- La création du service commun « Achats/Commande publique » le 1^{er} octobre 2018 avec la commune de Saint-Donat-sur-l'Herbasse et ARCHE Agglo,
- La diminution des dépenses de l'assurance statutaire (marché renégocié pour les 4 prochaines années),
- Le rajeunissement des effectifs.

Les actions entreprises pour maîtriser les charges de personnel se poursuivent. Les effectifs devraient quant à eux se stabiliser pour 2020.

Ainsi, la Ville maîtrisera ses effectifs et sa masse salariale tout en prenant en compte :

- Le renforcement du service de Police Municipale pour faire face aux incivilités nombreuses et croissantes par les recrutements d'un agent de Police Municipale et d'un agent de proximité et de médiation sociale,
- Le renforcement du secrétariat des Services Techniques et du Centre Technique Municipal,
- La reprise en régie de l'entretien de différents bâtiments communaux,
- Les élections européennes du 26 mai 2019.

L'ajustement des effectifs nécessite une anticipation des départs à la retraite : 9 départs sont prévus cette année. Un équilibre doit être trouvé entre les économies potentielles que peuvent constituer ces départs et la continuité du service à assurer.

Les charges de personnel sont également impactées par les mesures suivantes :

- La poursuite de la mise en œuvre du P.P.C.R impactant la masse salariale de 2019 à 2021,
- Les avancements de grade et les promotions internes,
- La poursuite de la mise en œuvre de la Garantie Individuelle pour le Pouvoir d'Achat des fonctionnaires (GIPA),
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à 1,03 % par an (hors avancements de grade).

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

1 923 350.00 €

Ce chapitre représente 18.70 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une hausse de 1.77 % par rapport à 2018 qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe du Ciné-théâtre qui est portée à 373 700 € contre 335 000 € en 2018 (*cf. chapitre 74 – Budget annexe du Ciné-théâtre*).

Ce chapitre comprend notamment :

- Les indemnités des élus : 200 200 €
- La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours : 346 500 €
- La contribution à l'école de musique : 200 000 €
- La subvention au Centre Communal d'Action Sociale : 292 000.00 €
- La subvention au budget annexe du Ciné-Théâtre : 373 700 €
- Les subventions aux associations : 473 350 €



➤ **Chapitre 66 – Charges financières**

525 500.00 €

Ce chapitre représente 5.11 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville. Il enregistre une diminution de 6.16 % résultant :

- du maintien des taux d'intérêts à un niveau intéressant,
- de la politique de désendettement engagée par la ville,

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts, les intérêts de la ligne de trésorerie et les intérêts dus au titre des tirages sur emprunts non consolidés.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

237 000.00 €

Ce chapitre représente 2.30 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville et il comprend essentiellement l'inscription de la subvention exceptionnelle versée au budget annexe des parcs de stationnements payants pour un montant identique à celui de 2018 soit 228 000 €.

Budget annexe des parcs de stationnement payants	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Subvention exceptionnelle	300 000,00	253 000,00	215 000,00	228 000,00	228 000,00

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations**

9 653.21 €

Ce chapitre enregistre :

- les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement). Provisions établies à partir des informations communiquées par la Trésorerie de Tournon sur Rhône.

Il enregistre une nette diminution de 88.36 % par rapport à 2018. En effet, aucune nouvelle provision pour contentieux n'a été inscrite en 2019 (*pour mémoire : 75 000 € en 2018 pour deux instances*)

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre section**

400 000.00 €

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

Ce chapitre constate également l'amortissement de la gendarmerie zone Pichonnière (pour la partie logements).

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement**

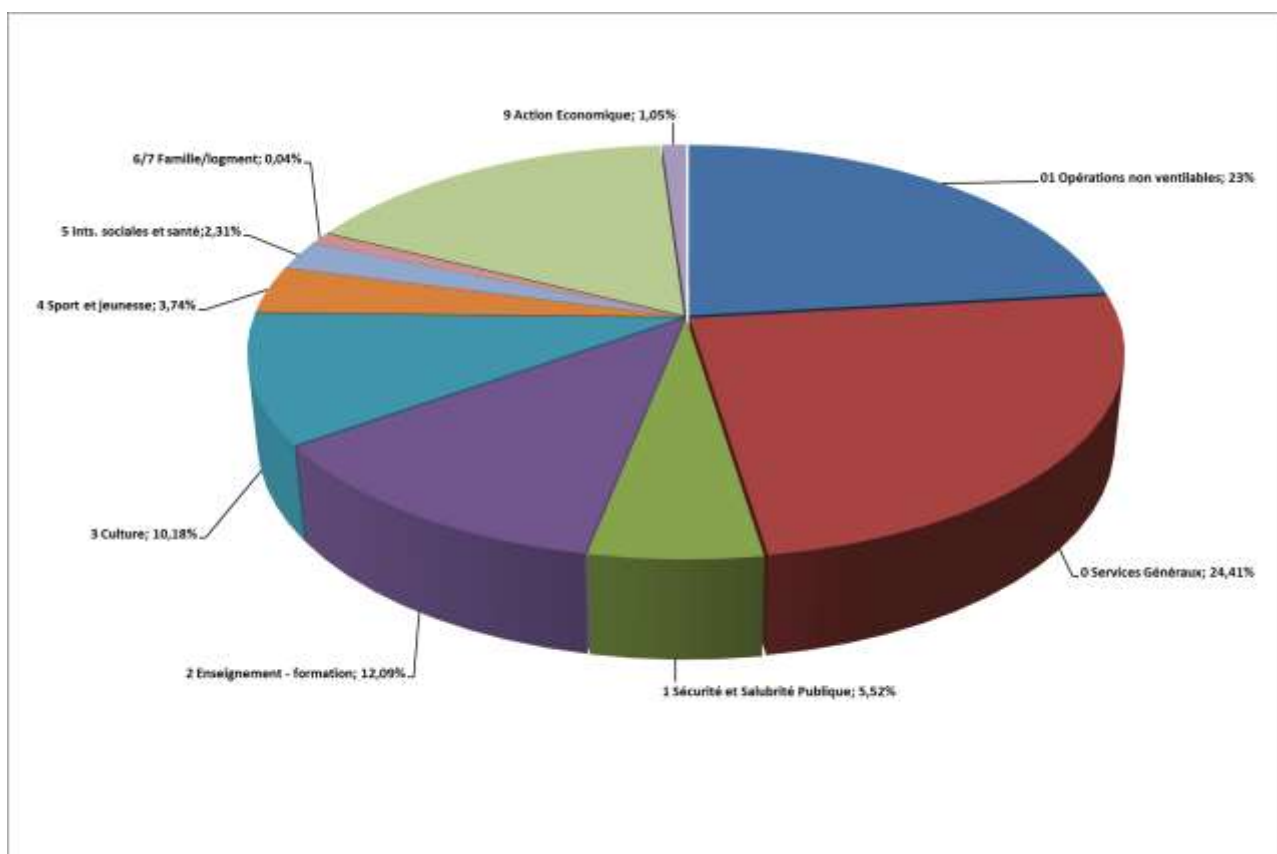
1 936 000.00 €

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

Il enregistre une forte hausse par rapport à 2018 en raison :

- des efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement,
- de la nette progression des résultats depuis 2017.

2. **Répartition par fonction des dépenses réelles de fonctionnement :**



C – La capacité d'autofinancement (CAF)

L'examen de la capacité de financement permet de répondre aux questions suivantes :

- l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet-il :

- De couvrir le remboursement en capital des emprunts souscrits par la collectivité ?
- De dégager des ressources suffisantes pour financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?

Deux notions :

→ La capacité d'autofinancement brute

La CAF brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de la dette, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement de la dette en capital.

→ La capacité d'autofinancement nette

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente donc le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipements. Elle indique la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

→ La capacité d'autofinancement prévisionnelle – Budget principal – Tournon sur Rhône

Capacité d'autofinancement prévisionnelle	BP 2018	BP 2019
CAF Brute (RRF - DRF retraitées)	443 465,69	839 144,00
Remboursement de la dette en capital (chp 16)	1 144 000,00	1 151 000,00
CAF Nette (CAF Brute - chapitre 16)	-700 534,31	-311 856,00

L'épargne nette ou CAF nette **prévisionnelle** de la commune est négative : cela signifie que la collectivité doit recourir aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette. Les recettes propres d'investissement sont composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisations principalement.

Cela signifie également que la collectivité doit poursuivre les efforts engagés sur la section de fonctionnement (diminution des dépenses, optimisation de ses recettes) et poursuivre son désendettement si elle veut continuer à investir et à maintenir un service public de qualité.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 4 752 301,27 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
13	Subventions d'investissement	1 012 672,71	962 697,20	-4,94%
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	500 000,00	-28,57%
10	Dotations, fonds divers et réserves	600 000,00	464 439,00	-22,59%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	233 165,07	
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	6 000,00	-94,00%
Recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)		2 412 672,71	2 166 301,27	-10,21%
021	Virement de la section de fonctionnement	869 066,00	1 936 000,00	122,77%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	400 000,00	400 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	250 000,00	25,00%
001	Résultats d'investissement reportés (excédent)	391 345,79	0,00	-100,00%
Recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)		4 273 084,50	4 752 301,27	11,21%

➤ Chapitre 13 – Subventions d'investissement

962 697.20 €

Ce chapitre représente 44.44 % des recettes réelles d'investissement en 2019.

Il s'agit des subventions alloués notamment par l'Etat, la Région, le Département et autres organismes, destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2019 :

- **511 937.00 €** au titre des propositions nouvelles 2019 dont principalement :
 - 423 200.00 € au titre de la 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement place du quai Farconnet et de la ViaRhôna,
 - 70 000.00 € au titre des amendes de police 2019 (fonds affectés par la loi à des opérations d'équipement),
- **450 760.20 €** au titre des restes à réaliser 2018 (il s'agit de recettes certaines engagées en 2018 et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice 2018. Ces recettes sont reprises pour un montant identique au budget 2019 dont 77 046.00 € de subvention en annuité pour les travaux de création du terrain synthétique, 320 000.00 € pour les travaux de réaménagement de la Halte Fluviale, 18 249.90 € pour les travaux d'installation des visiophones dans les écoles, 17 582.00 € pour l'étude portant sur le schéma directeur et zonage des eaux pluviales...)

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **500 000.00 €**

Ce chapitre représente 23.08 % des recettes réelles d'investissement pour 2019.

La ville a mobilisé la ligne d'emprunt en 2018 à hauteur de 350 000 € sur les 700 000.00 € budgétisés.

Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique ou d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement, ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Elles constituent donc des recettes d'investissement.

Les recettes d'emprunt ne sont pas nécessairement affectées à une opération précise : le contrat de prêt peut tout à fait financer plusieurs équipements différents.

➤ **Chapitre 10 – Dotations et fonds divers** **464 439.00 €**

Ce chapitre représente 21.44 % des recettes réelles d'investissement soit pour 2019 :

- 164 439.00 € au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée versée par l'Etat à la collectivité (10 000 € sont inscrits en recettes de fonctionnement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie éligibles également au FCTVA) ,
- 300 000.00 € au titre de la taxe d'aménagement (ex. taxe locale d'équipement).

➤ **Chapitre 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** **233 165.07 €**

Ce chapitre représente 10.76 % des recettes réelles d'investissement pour 2019.

Ce chapitre correspond à la part des résultats 2018 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement (cf : chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement).

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **1 936 000.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépense de fonctionnement.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **400 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **250 000.00 €**

Ce chapitre correspond à des opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement, avec pour contrepartie des dépenses d'investissement inscrites pour le même montant au chapitre 041.

Cela concerne notamment la réintégration des frais d'annonces et d'études initialement imputés aux articles 2033 et 2031 au compte de travaux (chapitres 21xx/23xx) dès lors que les travaux correspondants ont commencé.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018

Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	10 559 501,41	11 442 640,09	883 138,68
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		886 335,36	886 335,36
Résultat à affecter			1 769 474,04

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	3 124 028,44	2 420 641,13	-703 387,31
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		391 345,79	391 345,79
Résultat à affecter			-312 041,52
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	371 883,75	450 760,20	78 876,45
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-233 165,07

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	312 041,52	
Prévision d'affectation (compte 1068)		233 165,07
Report en fonctionnement (ligne 002)		1 536 308,97

B - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
20	Immobilisations corporelles dont frais d'annonces et insertion, frais d'études, acquisition des licences des logiciels...	159 607,82	102 058,00	-36,06%
204	Subventions d'équipements versées dont les subventions versées au titre de l'opération façades...	55 000,00	110 000,00	100,00%
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipements pour les services (ex : véhicules, ordinateurs, mobilier...)	328 020,89	565 540,54	72,41%
	Opérations d'équipement - L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs	2 120 993,95	2 059 447,55	-2,90%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 300,00	1 213,66	-6,64%
13	Subventions d'investissement		50 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette	1 144 000,00	1 151 000,00	0,61%
022	Dépenses imprévues	93 161,84	0,00	-100,00%
Dépenses réelles d'investissement (Y compris les restes à réaliser)		3 902 084,50	4 039 259,75	3,52%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	171 000,00	151 000,00	-11,70%
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	250 000,00	0,00%
001	Déficit d'investissement reporté		312 041,52	
Total des dépenses d'investissement (Y compris les restes à réaliser)		4 273 084,50	4 752 301,27	11,21%

➤ Chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement et 204 subventions d'équipement

Ces chapitres correspondent aux dépenses d'équipement brut effectuées par la ville et totalisent 2 837 046.09 € en 2019.

Le total des dépenses d'équipement augmente globalement de 6.51 % par rapport à 2018.

➤ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 102 058.00 €

Ce chapitre comprend les frais d'études, d'annonces et insertions non individualisés en opération et les acquisitions de logiciels. Il représente 2.53 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2019 (41 132.00 €) dont principalement :**

- 10 000.00 € pour la réalisation des documents d'urbanisme,
- 11 132.00 € d'acquisition de logiciels afin de répondre aux exigences de modernisation de la sphère publique et de rationalisation de la dépense publique,

- 17 000.00 € de frais d'étude pour la restauration des peintures murales de l'Eglise Saint-Julien

- ...

- **Au titre des restes à réaliser 2018 (60 926.00 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées sur 2018) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 reprises pour un montant identique au budget 2019 dont pour l'essentiel : 18 140.00 € pour les logiciels métiers (renouvellement/ évolution et acquisitions nouvelles), 8 256.00 € pour le schéma directeur (zonage eaux pluviales), 13 470.00 € au titre de l'étude hydraulique étang des Goules, 3 540.00 € de frais d'étude pour l'optimisation des abonnements téléphonique et mise en réseaux des bâtiments communaux, 13 680.00 € pour l'élaboration de l'état des lieux et de la synthèse des voiries.

➤ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées** **110 000.00 €**

Ce chapitre représente 2.72 % des dépenses réelles d'investissement soit pour 2019 :

- 50 000.00 € de subventions prévues pour la réalisation des opérations façades. En effet la ville en partenariat avec ARCHE Agglo et l'OPAH a renforcé depuis 2018 l'opération « façades » dans le cadre d'une politique locale de renouvellement urbain mais aussi sociale. Le budget prévu pour ces opérations façades reste stable par rapport à 2018.

- 60 000.00 € de subventions d'équipement dues au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche au titre de la compétence Eclairage Public transférée, depuis le 1^{er} janvier 2019, par la Commune par délibération n°27-2018-162 du 15 novembre 2018. Le SDE 07 assurant ainsi, « ...pour les collectivités adhérant à cette compétence, la gestion et l'entretien des installations d'éclairage public ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation des dites installations, ... ».

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** **565 540.54 €**

Ce chapitre comprend :

- les frais d'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique, de matériel de transport non individualisés en opération,
- divers travaux d'équipement non individualisés en opération.

Il représente 14.00 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2019 (545 063.00 €) principalement :**

- 103 500.00 € pour l'acquisition de diverses parcelles de terrains,
- 190 000.00 € d'acquisition d'équipements pour les services (véhicules, matériel informatique, autre matériel et outillage...),
- 65 000.00 € de travaux d'aménagement et d'isolation thermique des bâtiments communaux,
- 18 000.00 € pour la poursuite des travaux de reprise de concessions cimetière,
- 26 000.00 € pour les pompes d'irrigation des stades,
- 28 000.00 € pour l'acquisition de panneaux lumineux,
- 20 000.00 € pour l'acquisition de jeux d'enfants,
- ...

- **Au titre des restes à réaliser 2018 (20 477.54 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2018) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019 dont : des panneaux temporaires de signalétique, des stands pliants, des

barrières tournantes, une barrière pour le parking de l'Hôtel de ville, un radar pour la police municipale...

➤ **Total des dépenses d'équipements individualisées en opération 2 059 447,55 €**

Le montant des opérations représente 50,99 % des dépenses réelles d'investissement.

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Pour 2019, il s'agit essentiellement des opérations suivantes

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2019 (1 770 181,00 €),**
- **Au titre des restes à réaliser 2018 (289 266,55 €)**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2018) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019.

Intitulé imputation	Total Budget
Vidéo-protection	37 642,00
Travaux site ITDT	9 609,75
Halte Fluviale	110 000,00
Accessibilité Hôtel de Ville	10 000,00
Travaux Avenue Hélène de Tournon	206 026,77
Travaux Rond-Point Avenue de Nîmes	1 470,00
Travaux Ecoles Sécurisation Risques Attentats	11 901,57
Défense Incendie	26 168,96
Equipements établissements scolaires	209 414,18
Equipements Sportifs	124 687,00
Voiries Diverses	286 590,64
Réseaux Pluviales	10 500,00
Réseaux Electrique	43 759,27
Outillage Atelier EG	12 000,00
Espace public Rue Thiers	23 500,00
Espace rue du Doux (138)	25 000,00
Château-Musée travaux & aménagements	20 994,00
Aménagements site ancienne piscine municipale	1 200,00
Travaux de mise en réseau des bâtiments	15 000,00
Aménagement place quai farconnet + abords	813 983,41
Travaux d'aménagement ex-gendarmerie Place Auguste Faure	50 000,00
Travaux sécurisation chemin Grange de Vaure	10 000,00

➤ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves**

1 213,66 €

- **Au titre des restes à réaliser 2018 (1 213,66 €)**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2018) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019. Ce chapitre enregistre les remboursements de taxes d'aménagement indûment perçues par la ville.

➤ **Chapitre 13 – Subventions d’investissement** **50 000.00 €**

• **Au titre de dépenses nouvelles pour 2019 (50 000.00 €),**

Ce chapitre enregistre le remboursement au profit d’ARCHE Agglo des subventions perçues indûment par la ville au titre des travaux portant sur les digues du Doux dont la maîtrise d’ouvrage relève de la compétence de l’EPCI.

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **1 151 000.00 €**

Ce chapitre comprend :

- 1 127 000.00 € au titre du remboursement en capital des emprunts souscrits par la Ville,
- 12 000.00 € au titre du bail emphytéotique administratif (BEA) pour la partie halle (la part revenant au parking souterrain est remboursée par le budget annexe des parcs de stationnement payants),
- 12 000.00 € au titre du remboursement des avances consenties par le syndicat départemental d’énergie de l’Ardèche.

Il représente 28.50 % des dépenses réelles d’investissement.

➤ **Chapitre 040 – Opération d’ordre de transfert entre sections** **151 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **250 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 041 en recettes d’investissement.

➤ **Chapitre 001 – Déficit d’investissement reporté** **312 041.52 €**

Il s’agit de la constatation du déficit d’investissement de l’exercice 2018.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018

Budget Principal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	10 559 501,41	11 442 640,09	883 138,68
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		886 335,36	886 335,36
Résultat à affecter			1 769 474,04

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	3 124 028,44	2 420 641,13	-703 387,31
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		391 345,79	391 345,79
Résultat à affecter			-312 041,52
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	371 883,75	450 760,20	78 876,45
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-233 165,07

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	312 041,52	
Prévision d'affectation (compte 1068)		233 165,07
Report en fonctionnement (ligne 002)		1 536 308,97

BP 2019 - Budget annexe de l'eau

En application de l'article [L. 2224-7](#) du code général des collectivités territoriales (CGCT), constitue un service public d'eau potable « *tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine* ».

L'article [L. 2224-7-1](#) du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière de distribution d'eau potable.

Cette compétence relèvera d'ARCHE Agglo à compter du 1^{er} janvier 2020 en vertu de la Loi NOTRe du 07 août 2015.

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élève à 3 314 682.90 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 2 286 213.30 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 2 046 213.30 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 240 000.00 €.

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
70	Vente de produits fabriqués, prestations dont la vente d'eau aux abonnés, la redevance de pollution domestique reversée à l'agence de l'eau et les travaux de branchements, et depuis 2017 les taxes et redevances d'assainissement encaissées par le service de l'eau	1 572 500,00	1 639 250,00	4,24%
75	Autres produits de gestion courante dont le remboursement par le budget assainissement des dépenses de fonctionnement imputées initialement sur le budget de l'eau	285 525,00	287 020,00	0,52%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	14 562,08	0,00	-100,00%
Recettes réelles de fonctionnement		1 872 587,08	1 926 270,00	2,87%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	21 000,00	21 000,00	0,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	260 520,05	338 943,30	30,10%
Total des recettes de fonctionnement		2 154 107,13	2 286 213,30	6,13%

➤ Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations

1 639 250.00 €

Ce chapitre comprend :

- 700 000.00 € de ventes d'eau aux abonnés,
- 135 000.00 € au titre de la redevance de lutte contre la pollution domestique reversée à l'agence de l'eau,

- 30 000.00 € de travaux de branchements,
- ...

Depuis 2018, il comprend également les taxes et redevances d'assainissement encaissées par le service de l'eau pour un montant de 731 250.00 € (initialement encaissées au chapitre 75).

Ce chapitre représente 85.10 % des recettes réelles de fonctionnement du service de l'eau.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **287 020.00 €**

Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement à hauteur de 275 520.00 € par le budget assainissement des dépenses de fonctionnement imputées initialement sur le budget eau dont 156 420.00 € de charges de personnel.

Ce chapitre représente 14.90 % des recettes réelles de fonctionnement du service de l'eau.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **21 000.00 €**

Ce chapitre comprend :

- la reprise des subventions d'équipement qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements.

Ainsi le compte 777 enregistre « l'amortissement » des subventions d'investissement accordées pour l'acquisition ou la création d'une immobilisation. Cet amortissement s'effectue selon un rythme identique à celui de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté** **338 943.30 €**

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2018 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement éventuel.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018

Budget annexe du service Eau

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	1 893 507,84	1 971 931,09	78 423,25
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		260 520,05	260 520,05
Résultat à affecter			338 943,30

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	345 744,49	290 665,36	-55 079,13
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		234 828,73	234 828,73
Résultat à affecter			179 749,60
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	263 134,63	149 720,00	-113 414,63
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			66 334,97

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)		179 749,60
Prévision d'affectation (compte 1068)		
Report en fonctionnement (ligne 002)		338 943,30

B -Dépenses de fonctionnement

	Observations	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont achats d'eau, fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements, reversement des redevances à l'agence de l'eau et depuis 2017 des recettes d'assainissement encaissées sur le budget de l'eau au budget de l'assainissement	1 281 600,00	1 308 500,00	2,10%
012	Charges de personnel	347 250,00	369 600,00	6,44%
65	Autres charges de gestion courante dont les pertes sur créances irrécouvrables,	19 562,08	1 000,00	-94,89%
66	Charges financières - les intérêts de la dette	118 000,00	118 000,00	0,00%
67	Charges exceptionnelles dont la régularisation des factures d'eau suite à l'émission d'avoirs,	40 000,00	40 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	25 678,38	28 357,22	
022	Dépenses imprévues	33 016,67	1 756,08	-94,68%
Dépenses réelles de fonctionnement		1 865 107,13	1 867 213,30	0,11%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	179 000,00	179 000,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	110 000,00	240 000,00	118,18%
Total des dépenses de fonctionnement		2 154 107,13	2 286 213,30	6,13%

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

1 308 500.00 €

Ce chapitre représente 70.08 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'eau.

Ce chapitre correspond aux diverses acquisitions de fournitures permettant le bon fonctionnement du service.

Il comprend également :

- 50 000.00 € d'achat d'eau auprès du Syndicat Cance-Doux,
- 173 000.00 € de reversement à l'Agence de l'Eau des redevances perçues au titre des prélèvements des ressources en eau et de la lutte contre la pollution.
- 731 250.00 € de reversement des recettes d'assainissement encaissées par le service de l'eau.

➤ Chapitre 012 – Charges de personnel

369 600.00 €

Ce chapitre représente 19.79 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'eau. Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service de l'eau et de l'assainissement.

Le budget de l'assainissement rembourse 45 % des charges de personnel au budget de l'eau soit pour l'année 2019 : 156 420.00 €.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **1 000.00 €**

Ce chapitre enregistre une baisse de 94.89 % par rapport à 2018 en raison de la prise en compte à partir de l'exercice 2018 de l'essentiel des pertes sur créances irrécouvrables ou éteintes (créances que la trésorerie ne peut recouvrer suite notamment à des liquidations judiciaires, procédures de surendettement) au chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations.

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **118 000.00 €**

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts dus par le budget de l'eau. Il représente 6.32 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'eau et reste constant par rapport à 2018.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **40 000.00 €**

Ce chapitre comprend les annulations de titres émis sur exercices antérieurs. Il s'agit des régularisations des factures d'eau et d'assainissement après relevé des compteurs donnant lieu à l'émission d'avoir.

➤ **Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations** **28 357.22 €**

Ce chapitre enregistre les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (tiers faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de surendettement). Provisions établies à partir des informations communiquées par la Trésorerie de Tournon-sur-Rhône.

➤ **Chapitre 022 – Dépenses imprévues** **1 756.08 €**

Le crédit inscrit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **179 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **240 000.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 1 028 469.60 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
13	Subventions d'investissement	251 076,00	158 720,00	-36,78%
10	Dotations, fonds divers et réserves	68 850,00	21 000,00	-69,50%
16	Emprunts et dettes assimilées	122 110,00	200 000,00	63,79%
	Recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)	442 036,00	379 720,00	-14,10%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 000,00	179 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00	0,00%
021	Virement de la section d'exploitation	110 000,00	240 000,00	118,18%
001	Excédent d'investissement reporté	234 828,73	179 749,60	-23,46%
	Total recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)	1 015 864,73	1 028 469,60	1,24%

➤ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** **158 720.00 €**

Ce chapitre représente 41.80 % des recettes réelles d'investissement pour 2019.

Il s'agit des subventions, allouées notamment par l'Etat, destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2019 :

- **30 000.00 €** au titre des propositions nouvelles 2019 dont :
 - 30 000 € pour les travaux rue Camille Arnaud (Agence de l'Eau),
- **128 720.00 €** au titre des restes à réaliser 2018 : il s'agit de recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019 dont :
 - 24 000.00 € pour l'acquisition de matériel de recherche de fuites (Agence de l'Eau),
 - 8 000.00 € pour les travaux liés au suivi des prélèvements et de la ressource du captage Observance (Agence de l'Eau),
 - 25 200.00 € pour les travaux rue Hélène de Tournon (Agence de l'Eau),
 - 73 600.00 € pour les compteurs de sectorisation (Agence de l'Eau),
 - 20 000.00 € pour les travaux rue des Poulénards (Agence de l'Eau),

➤ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves** **21 000.00 €**

Il s'agit de dotations allouées notamment l'Etat destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2019 :

- **21 000.00 €** au titre des restes à réaliser 2018 (il s'agit de recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019. Il s'agit de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2017) attribués par l'Etat pour les travaux chemin des Girondes.

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **200 000.00 €**

Ce chapitre représente 52.67 % des recettes réelles d'investissement pour 2019.

Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique ou d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement, ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Elles constituent donc des recettes d'investissement.

Les recettes d'emprunt ne sont pas nécessairement affectées à une opération précise : le contrat de prêt peut tout à fait financer plusieurs équipements différents.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **179 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **50 000.00 €**

Ce chapitre correspond à des opérations d'ordre budgétaire à l'intérieur de la section d'investissement, avec pour contrepartie des dépenses d'investissement inscrites pour le même montant au chapitre 041.

Cela concerne notamment la réintégration des frais d'annonces et d'études initialement imputés aux articles 2033 et 2031 au compte de travaux (article 2313) dès lors que les travaux correspondants ont commencé.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **240 000.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

➤ **Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté** **179 749.60 €**

Il s'agit de la constatation du excédentaire d'investissement de l'exercice 2018.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018

Budget annexe du service Eau

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	1 893 507,84	1 971 931,09	78 423,25
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		260 520,05	260 520,05
Résultat à affecter			338 943,30

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	345 744,49	290 665,36	-55 079,13
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)		234 828,73	234 828,73
Résultat à affecter			179 749,60
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	263 134,63	149 720,00	-113 414,63
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			66 334,97

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)		179 749,60
Prévision d'affectation (compte 1068)		
Report en fonctionnement (ligne 002)		338 943,30

B - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
20	Immobilisations incorporelles dont les frais d'annonces et d'insertion, les frais d'études, les acquisitions de logiciels...	39 750,00	9 175,00	-76,92%
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d'équipement pour le service	118 587,67	51 257,67	-56,78%
23	Immobilisations en cours dont les travaux divers de réseaux	0,00	0,00	
Opérations	Opérations d'équipement - L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.	591 527,16	697 036,93	17,84%
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette	195 000,00	200 000,00	2,56%
	Dépenses réelles d'investissement y compris les restes à réaliser	944 864,83	957 469,60	1,33%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 000,00	21 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00	0,00%
	Total des dépenses d'investissement y compris les restes à réaliser	1 015 864,83	1 028 469,60	1,24%

Les chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement correspondent aux dépenses d'équipement brut effectuées par le service de l'eau et totalisent 757 469.60 € en 2019.

Ces dépenses d'équipement restent relativement stables par rapport à 2018.

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** **9 175.00 €**

Ce chapitre comprend les frais d'études, d'annonces et insertion non individualisés en opération et les acquisitions de logiciels. Il représente 0.96% des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre des restes à réaliser 2018 (9 175.00 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019 dont 9 175.00 € au titre de frais d'études.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** **51 257.67 €**

Ce chapitre comprend les frais d'acquisitions de biens mobiliers, de matériel bureautique et informatique non individualisés en opération. Ce chapitre représente 5.35 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2019 (50 000.00 €):**

- 20 000 € au titre de travaux divers sur les réseaux,
- 30 000 € pour l'acquisition de matériel de recherches de fuites,

- **Au titre des restes à réaliser 2018 (1 257.57 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019 dont divers équipements pour le service.

➤ **Total des dépenses d'équipement individualisées en opération** **697 036.93 €**

Le montant des opérations représente 72.80 % des dépenses réelles d'investissement.

L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Pour 2019, il s'agit essentiellement des **opérations suivantes**

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2018 (444 334.97 €)**

- **Au titre des restes à réaliser 2018 (252 701.96 €)**

Il s'agit de dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019.

Intitulé	Total Budget
Extension du réseau vers Granges de Vaure	8 400,00
Aménagement et réhabilitation d'ouvrages	47 309,97
Travaux rue Hélène de Tournon	101 067,04
Construction surpresseur Plateau de Pierre	165 004,92
Compteurs de sectorisation	85 825,00
Mise aux normes usine de traitement (reminéralisation)	10 000,00
Travaux rue des Poulenards	86 430,00
Travaux rue Camille Arnaud	85 000,00
Liaison RSV Cornilhac/Chabot (autonomie/secours Plat.Pierre)	108 000,00

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **200 000.00 €**

Ce chapitre comprend le remboursement en capital des emprunts souscrits par le budget de l'eau.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections** **21 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **50 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 041 en recettes d'investissement.

BP 2019 - Le Budget annexe de l'assainissement

L'article [L. 2224-8](#) du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement.

Cette compétence comprend au titre de l'assainissement collectif, la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ».

Cette compétence relèvera d'ARCHE Agglo à compter du 1^{er} janvier 2020 en vertu de la Loi NOTRe du 07 août 2015.

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élève à 2 423 328.04 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 473 246.12 €.

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 1 193 246.12 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 280 000 €.

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
70	Vente de produits fabriqués, prestations dont les redevances d'assainissement collectif, pour modernisation des réseaux, les travaux de branchements...	839 800,00	876 550,00	4,38%
74	Subventions d'exploitation - Prime épuration	90 000,00	60 000,00	-33,33%
75	Autres produits de gestion courante	3 250,00	3 250,00	0,00%
78	Reprises sur provisions et dépréciations	61,52	0,00	-100,00%
Recettes réelles de fonctionnement		933 111,52	939 800,00	0,72%
042	Opération d'ordre de transfert entre section	98 000,00	98 000,00	0,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	361 929,75	435 446,12	20,31%
Total des recettes de fonctionnement		1 393 041,27	1 473 246,12	5,76%

➤ **Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations** **876 550.00 €**

Ce chapitre comprend :

- 20 000.00 € de recettes pour les travaux de branchements
- 420 000.00 € de redevances d'assainissement collectif – collecte et transfert
- 240 000.00 € de redevances d'assainissement collectif - Epuration
- 71 250.00 € au titre de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte
- 25 000.00 € de participations pour l'assainissement collectif
- 80 300.00 € dont 60 000 € de remboursement par la commune de Saint Jean de Muzols de la part épuration/réseaux des eaux usées
- et autres facturations diverses.

Ce chapitre représente 93.27 % des recettes réelles de fonctionnement du service de l'assainissement.

➤ **Chapitre 74 – Prime épuration** **60 000.00 €**

La prime est attribuée par l'agence de l'eau selon les performances épuratoires des ouvrages d'assainissement.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **3 250.00 €**

Ce chapitre comprend notamment le remboursement par le Trésor Public des frais d'affranchissement des factures adressées aux usagers pour la part assainissement.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre section**

98 000.00 €

Ce chapitre comprend :

- la reprise des subventions d'équipements qui viennent atténuer la charge de la dotation aux amortissements.

Ainsi le compte 777 enregistre « l'amortissement » des subventions d'investissement accordées pour l'acquisition ou la création d'une immobilisation. Cet amortissement s'effectue selon un rythme identique à celui de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté**

435 446.12 €

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2018 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement éventuel.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018

Budget annexe du service Assainissement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	1 031 545,26	1 196 143,55	164 598,29
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		361 929,75	361 929,75
Résultat à affecter			526 528,04

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	328 509,15	455 861,24	127 352,09
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	160 814,01		-160 814,01
Résultat à affecter			-33 461,92
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	57 620,00	0,00	-57 620,00
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-91 081,92

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	33 461,92	
Prévision d'affectation (compte 1068)		91 081,92
Report en fonctionnement (ligne 002)		435 446,12

B - Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements - Versement de la part épuration à la SAUR au titre de la délégation de service public pour la gestion de la station d'épuration...	605 900,00	599 400,00	-1,07%
012	Charges de personnel	167 675,00	178 420,00	6,41%
65	Autres charges de gestion courante	15 061,52	5 000,00	-66,80%
66	Charges financières - les intérêts de la dette	73 500,00	65 500,00	-10,88%
67	Charges exceptionnelles dont la régularisation des factures d'assainissement suite à l'émission d'avoirs,	20 000,00	22 000,00	10,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 385,48	0,00	
022	Dépenses imprévues	47 519,27	60 926,12	28,21%
Dépenses réelles de fonctionnement		931 041,27	931 246,12	0,02%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	262 000,00	262 000,00	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00	280 000,00	40,00%
Total des dépenses de fonctionnement		1 393 041,27	1 473 246,12	5,76%

➤ Chapitre 011 – Charges à caractère général

599 400.00 €

Ce chapitre représente 64.37 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'assainissement.

Ce chapitre correspond aux diverses acquisitions de fournitures permettant le bon fonctionnement du service.

Il comprend notamment :

- 26 000.00 € - rémunération de la SAUR au titre du traitement des eaux pluviales,
- 58 500.00 € - rémunération de la SAUR au titre du traitement des eaux usées des communes de Saint Jean de Muzols et Lemps,
- 220 000 € - reversement à la SAUR de sa part épuration,
- 69 000.00 – reversement à l'agence de l'eau de la redevance modernisation des réseaux de collecte,
- 6 300.00 € - Taxe reversée à VNF (convention CNR au titre des rejets de la station d'épuration)
- ...

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **178 420.00 €**

Ce chapitre représente 19.16 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'assainissement.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **5 000.00 €**

Ce chapitre enregistre le remboursement par le budget de l'assainissement au budget de l'eau des dépenses d'équipement imputées initialement totalement sur le budget de l'eau.

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **65 500.00 €**

Ce chapitre comprend les intérêts des emprunts dus par le budget de l'assainissement. Il représente 7.03 % des dépenses réelles de fonctionnement du service de l'assainissement.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **22 000.00 €**

Ce chapitre enregistre les annulations de titres sur exercices antérieurs suite à l'émission d'avoir après relevé des compteurs.

➤ **Chapitre 022 – Dépenses imprévues** **60 926.12 €**

Le crédit inscrit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **262 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **280 000.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 950 081.92 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
13	Subventions d'investissement	130 800,00	117 000,00	-10,55%
16	Emprunts et dettes assimilées	150 200,00	150 000,00	-0,13%
106	Réserves	160 814,01	91 081,92	-43,36%
	Recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)	441 814,01	358 081,92	-18,95%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	262 000,00	262 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00	
021	Virement de la section d'exploitation	200 000,00	280 000,00	40,00%
	Total recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)	953 814,01	950 081,92	-0,39%

➤ **Chapitre 13– Subventions d'investissement** **117 000.00 €**

Ce chapitre représente 32.67 % des recettes réelles d'investissement pour 2019.

Il s'agit des subventions, allouées notamment par l'Agence de l'Eau, destinées à financer un équipement déterminé dont principalement pour 2019 :

- **117 000.00 €** au titre des propositions nouvelles 2019 dont :
 - 12 000.00 € de subventions de l'agence de l'eau au titre de l'auto surveillance,
 - 105 000.00 € de subvention de l'agence de l'eau au titre de la mise en conformité du réseau (mise en séparatif et reprise des chambres du Rhône),

➤ **Chapitre 16– Emprunts et dettes assimilées** **150 000.00 €**

Ce chapitre représente 41.89 % des recettes réelles d'investissement pour 2019.

Les recettes d'emprunt sont exclusivement destinées à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique ou d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement, ou d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations. Elles constituent donc des recettes d'investissement.

Les recettes d'emprunt ne sont pas nécessairement affectées à une opération précise : le contrat de prêt peut tout à fait financer plusieurs équipements différents.

➤ **Chapitre 106 – Réserves** **91 081.92 €**

Ce chapitre représente 25.44 % des recettes réelles d'investissement pour 2019.

Ce chapitre (106) correspond à la part des résultats 2018 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement (cf : chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement).

➤ **Chapitre 040 – Opération d’ordre de transferts entre sections** **262 000.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **50 000.00 €**

Ce chapitre correspond à des opérations d’ordre budgétaire à l’intérieur de la section d’investissement, avec pour contrepartie des dépenses d’investissement inscrites pour le même montant au chapitre 041.

Cela concerne notamment la réintégration des frais d’annonces et d’études initialement imputés aux articles 2033 et 2031 au compte de travaux (article 2313) dès lors que les travaux correspondants ont commencé.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **280 000.00 €**

Ce chapitre correspond à l’excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d’investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

B - Dépenses d’investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
20	Immobilisations incorporelles dont les frais d’annonces et d’insertion, les frais d’études, les acquisitions de logiciels	0,00	40 000,00	
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d’équipement pour le service	70 000,00	107 765,00	53,95%
23	Immobilisations en cours dont les travaux divers de réseaux	0,00	0,00	
Opérations	Opérations d’équipement - L’opération est constituée par un ensemble d’acquisitions d’immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d’études y afférents aboutissant à la réalisation d’un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.	360 000,00	500 855,00	39,13%
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital de la dette	215 000,00	120 000,00	-44,19%
Dépenses réelles d’investissement y compris les restes à réaliser		645 000,00	768 620,00	19,17%
040	Opération d’ordre de transfert entre sections	98 000,00	98 000,00	0,00%
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	50 000,00	
001	Déficit d’investissement reporté	160 814,01	33 461,92	-79,19%
Total des dépenses d’investissement y compris les restes à réaliser		953 814,01	950 081,92	-0,39%

Les chapitres 20 à 23 immobilisations, opérations d'équipement correspondent aux dépenses d'équipement brut effectuées par le service de l'eau et totalisent 648 620.00 € en 2019.

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** **40 000.00 €**

Ce chapitre comprend les frais d'études, d'annonces et insertion non individualisés en opération et les acquisitions de logiciels. Il représente 5.20 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2019 (40 000.00 €):**
 - 40 000.00 € d'acquisition de logiciels de supervision et de facturation.

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles** **107 765.00 €**

Ce chapitre comprend les frais d'acquisitions de biens mobiliers, de matériel bureautique et informatique non individualisés en opération. Ce chapitre représente 14.02 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2019 (102 015 €) :**
 - 40 000 € au titre de travaux d'extension du réseau,
 - 51 015 € pour l'acquisition de matériel d'hydrocurage,
 - 11 000 € au titre d'acquisition de mobilier et de matériel informatique.

- **Au titre des restes à réaliser 2018 (5 750 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019 dont l'acquisition d'un véhicule pour le service.

➤ **Total des dépenses d'équipement individualisées en opération** **500 855.00 €**

Le montant des opérations représente 65.16 % des dépenses réelles d'investissement. L'opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Pour 2019, il s'agit essentiellement des **opérations suivantes**

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2019 (448 985.00 €)**
- **Au titre des restes à réaliser 2018 (51 870.00 €)**

Il s'agit de dépenses certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019.

Intitulé	Total Budget
Aménagement et réhabilitation des ouvrages	53 985,00
Travaux Avenue Hélène de Tournon	5 000,00
Mise en séparatif et reprise des chambres du Rhône	401 870,00
Réhabilitation du bâti Quai Farconnet	20 000,00
Réhabilitation réseau d.300 transit long drain	20 000,00

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées** **120 000.00 €**

Ce chapitre comprend le remboursement en capital des emprunts souscrits par le budget de l'eau.

La fin d'un emprunt en décembre 2018 explique la diminution importante de ce chapitre par rapport à 2018 (- 44.19%). L'annuité en capital de cet emprunt représentait 100 000 €.

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections** **98 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 042 en recettes de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** **50 000.00 €**

Il est la contrepartie du chapitre 041 en recettes d'investissement.

➤ **Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté** **33 461.92 €**

Il s'agit de la constatation du déficit d'investissement de l'exercice 2018.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018

Budget annexe du service Assainissement

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	1 031 545,26	1 196 143,55	164 598,29
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		361 929,75	361 929,75
Résultat à affecter			526 528,04

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	328 509,15	455 861,24	127 352,09
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	160 814,01		-160 814,01
Résultat à affecter			-33 461,92
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	57 620,00	0,00	-57 620,00
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-91 081,92

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	33 461,92	
Prévision d'affectation (compte 1068)		91 081,92
Report en fonctionnement (ligne 002)		435 446,12

BP 2019 - Le Budget annexe des parcs de stationnement payants

Le budget annexe du Parking les Gravieres a été créé par délibération n°9/2013-98 du 19 septembre 2013.

Par délibération du 28 mars 2018, il a été décidé :

- d'intégrer les parcs de stationnement payants de surface dans la régie municipale, dotée de la seule autonomie financière, du parking les Gravieres et dans le budget communal annexe M4 afférent,
- de dénommer la régie municipale et son budget annexe : Régie municipale des parcs de stationnement payants.

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élève à 482 138.08 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 314 699.15 €

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 230 699.15 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 84 000.00 €.

Chapitre		BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
70	Vente de produits fabriqués, prestations	17 000,00	18 300,00	7,65%
75	Autres produits de gestion courante (les recettes encaissées par le service)	43 000,00	45 000,00	4,65%
77	Produits exceptionnels (subvention versée par le budget principal)	238 848,00	228 000,00	-4,54%
Recettes réelles de fonctionnement		298 848,00	291 300,00	-2,53%
002	Excédent de fonctionnement reporté	21 298,42	23 399,15	9,86%
Total des recettes de fonctionnement		320 146,42	314 699,15	-1,70%

➤ **Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations** **18 300.00 €**

Il s'agit du remboursement par le budget principal des missions effectuées par le personnel du parking pour le compte de la ville.

Ce chapitre représente 6.28 % des recettes réelles de fonctionnement du service.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** **45 000.00 €**

Ce chapitre comprend les recettes de stationnement du parking les Gravieres encaissées par la régie municipale.

Il représente 15.45 % des recettes réelles de fonctionnement du parking. Il enregistre une hausse de 4.65 % par rapport à 2018.

➤ **Chapitre 77 – Produits exceptionnels** **228 000.00 €**

Ce chapitre comprend :

- 228 000.00 € de subvention exceptionnelle versée par le budget principal de la ville,

Globalement ce chapitre représente 78.27 % des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe des parcs de stationnement payants. Il enregistre une baisse de 4.54 % par rapport à 2018 qui s'explique par l'absence d'inscription budgétaire de remboursements de sinistres par les assurances (prévus à hauteur de 10 848.00 € en 2018).

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté** **23 399.15 €**

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2018 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018
Budget annexe des parcs de stationnement payants

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	224 202,12	307 437,78	83 235,66
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		21 298,42	21 298,42
Résultat à affecter			104 534,08

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	91 816,40	77 788,98	-14 027,42
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	67 107,51		-67 107,51
Résultat à affecter			-81 134,93
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice			0,00
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-81 134,93

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	81 134,93	
Prévision d'affectation (compte 1068)		81 134,93
Report en fonctionnement (ligne 002)		23 399,15

B -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Observations	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Les loyers maintenance et entretien prévus au bail emphytéotique administratif	94 198,42	89 070,00	-5,44%
012	Charges de personnel	37 100,00	37 643,00	1,46%
66	Charges financières - part des intérêts du loyer financier prévu dans le bail emphytéotique administratif	103 500,00	100 000,00	-3,38%
022	Dépenses imprévues	3 000,00	1 882,15	-37,26%
Dépenses réelles de fonctionnement		237 798,42	228 595,15	-3,87%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	2 104,00	
023	Virement à la section d'investissement	82 348,00	84 000,00	2,01%
Total des dépenses de fonctionnement		320 146,42	314 699,15	-1,70%

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **89 070.00 €**

Ce chapitre représente 38.96 % des dépenses réelles de fonctionnement du service des parcs de stationnement payants.

Il comprend :

- Les acquisitions de fournitures et prestations permettant le bon fonctionnement du service dont les fluides, la télécommunication et autres fournitures d'entretien et administratives, et autres interventions pour la réparation des équipements ...
- Les loyers dus pour les travaux d'entretien, de maintenance et renouvellement dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **37 643.00 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service.

Il représente 16.47 % des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Chapitre 022 – Dépenses imprévues** **1 882.15 €**

Le crédit inscrit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

➤ **Chapitre 66 – Charges financières** **100 000.00 €**

Il s'agit de la part des intérêts dus au titre du loyer financier pour 2019 dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **2 104.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **84 000.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 167 438.93 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
106	Réserves	77 625,63	81 134,93	4,52%
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	200,00	-60,00%
	Recettes réelles d'investissement	78 125,63	81 334,93	4,11%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 104,00	
021	Virement de la section d'exploitation	82 348,00	84 000,00	2,01%
	Total recettes d'investissement	160 473,63	167 438,93	4,34%

➤ **Article 1068 – Réserves** **81 134.93 €**

Ce chapitre représente 99.75 % des recettes réelles d'investissement pour 2019. Cet article (1068) correspond à la part des résultats 2018 excédentaires de la section de fonctionnement servant en priorité à couvrir le besoin de financement (cf : chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement).

➤ **Chapitre 165 – Dépôts et cautionnement reçus** **200.00 €**

Ce chapitre enregistre les cautions perçues par la régie du parking

➤ **Chapitre 040 – Opération d'ordre de transferts entre sections** **2 104.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section d’exploitation**

84 000.00 €

Ce chapitre correspond à l’excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d’investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

B - Dépenses d’investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation n/n-1
21	Immobilisations corporelles dont les acquisitions d’équipements pour les services (ex : ordinateurs, mobilier...)	11 366,12	1 000,00	-91,20%
16	Emprunts et dettes assimilés - Remboursement en capital au titre du loyer financier prévu au bail emphytéotique administratif	82 000,00	85 304,00	4,03%
Dépenses réelles d’investissement (y compris les restes à réaliser)		93 366,12	86 304,00	-7,56%
001	Déficit d’investissement reporté	67 107,51	81 134,93	20,90%
Total des dépenses d’investissement (y compris les restes à réaliser)		160 473,63	167 438,93	4,34%

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

1 000.00 €

Ce chapitre comprend :

- les frais d’acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique.

Il représente 1.16 % des dépenses réelles d’investissement.

➤ **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

85 304.00 €

Il s’agit de la part du capital dû au titre du loyer financier pour 2019 dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu par la ville pour la réalisation du parking souterrain et de la halle couverte – Place Jean Jaurès.

Ce chapitre représente 98.84 % des dépenses réelles d’investissement.

➤ **Chapitre 001 – Déficit d’investissement reporté**

81 134.93 €

Il s’agit de la constatation du déficit d’investissement de l’exercice 2018.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018
Budget annexe des parcs de stationnement payants

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	224 202,12	307 437,78	83 235,66
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		21 298,42	21 298,42
Résultat à affecter			104 534,08

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	91 816,40	77 788,98	-14 027,42
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	67 107,51		-67 107,51
Résultat à affecter			-81 134,93
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice			0,00
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			-81 134,93

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)	81 134,93	
Prévision d'affectation (compte 1068)		81 134,93
Report en fonctionnement (ligne 002)		23 399,15

BP 2019 - Le Budget annexe du Ciné-Théâtre

L'équipement Ciné-théâtre a été repris en gestion directe par la ville le 1^{er} janvier 2011 et son budget intégré au budget principal.

Dans la perspective de suivre l'évolution des finances de cet équipement, la ville a décidé d'individualiser dans un budget annexe la gestion de cet équipement.

Le budget annexe du Ciné-Théâtre a été créé par délibération n°2-2016-108 du 15 novembre 2016 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le montant total des dépenses et des recettes toutes sections confondues s'élève à 759 257.19 €.

I - Section de Fonctionnement

A - Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 681 816.00 €

Cette somme permet de financer :

- des dépenses de fonctionnement pour 620 210.00 €,
- un virement vers la section d'investissement d'un montant de 61 606.00 €.

Chapitre		BP 2018	BP 2019	Variation BP n/n-1
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	215 000,00	235 210,00	9,40%
74	Dotations et participations	352 200,00	388 900,00	10,42%
75	Autres produits de gestion courante	4 300,00	1 700,00	-60,47%
Recettes réelles de fonctionnement		571 500,00	625 810,00	9,50%
002	Résultat de fonctionnement 2017 reporté (excédent)	55 863,20	56 006,00	
Recettes de fonctionnement		627 363,20	681 816,00	8,68%

➤ **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses** **235 210.00 €**

Ce chapitre représente 37.58 % des recettes réelles de fonctionnement du service.

Il comprend :

- 160 000.00 € au titre des produits des entrées cinéma,
- 75 210.00 € au titre des produits des entrées théâtre.

➤ **Chapitre 74 – Dotations et participations**

388 900.00 €

Ce chapitre représente 62.14 % des recettes réelles de fonctionnement du service.

Il comprend notamment:

- 10 000.00 € au titre de la participation de la ville de Tain à la saison culturelle,
- 5 000.00 € au titre de subvention art et essai attribuée par le centre national cinématographique (CNC),
- 373 700.00 € de subvention d'équilibre versée par le budget principal. Cette subvention augmente fortement par rapport à l'exercice 2018 (335 000 €) car elle participe à l'autofinancement de la section d'investissement par le virement effectué d'un montant de 61 606.00 €.

➤ **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

1 700.00 €

Ce chapitre comprend les produits des locations de salles.

➤ **Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté**

56 006.00 €

Il s'agit du reliquat de l'excédent de fonctionnement 2018 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement éventuel.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018

Budget annexe du Ciné-Théâtre

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	590 569,08	590 711,88	142,80
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		55 863,20	55 863,20
Résultat à affecter			56 006,00

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	526,30	1 312,39	786,09
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)			3 749,10
Résultat à affecter			4 535,19
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	3 191,40		-3 191,40
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			1 343,79

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Re port d'investissement (ligne 001)		4 535,19
Prévision d'affectation (compte 1068)		0,00
Re port en fonctionnement (ligne 002)		56 006,00

B -Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation BP n/n-1
011	Charges à caractère général dont fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et d'énergie - Entretien et réparation des bâtiments et des équipements...divers frais liés aux activités de théâtre et cinéma	334 693,20	334 300,00	-0,12%
012	Charges de personnel	271 000,00	268 560,00	-0,90%
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	15 000,00	-11,76%
67	Charges exceptionnelles	500,00	500,00	0,00%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
Dépenses réelles de fonctionnement		623 193,20	618 360,00	-0,78%
023	Virement à la section d'investissement	2 850,00	61 606,00	
042	Opération de transfert entre sections	1 320,00	1 850,00	
Total des dépenses de fonctionnement		627 363,20	681 816,00	8,68%

➤ **Chapitre 011 – Charges à caractère général** **334 300.00 €**

Ce chapitre représente 54.06 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'équipement.

Il comprend notamment :

- Les acquisitions de fournitures et prestations permettant le bon fonctionnement du service dont les fluides, la télécommunication et autres fournitures d'entretien et administratives...
- 129 900.00 € d'acquisitions de spectacles, les droits de cession des spectacles avec l'hébergement, le transport, les repas, les prestations de surveillance et autres prestations annexes aux spectacles.
- 74 000.00 € de locations de films,
- 21 500.00 € de reversement des taxes places cinéma à la CNC, et des taxes sur les spectacles à l'ASTP.

➤ **Chapitre 012 – Charges de personnel** **268 560.00 €**

Ce chapitre reprend l'ensemble des charges de personnel du service.

Il représente 43.43 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'équipement.

➤ **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** **15 000.00€**

Il représente 2.43 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'équipement.

Il comprend :

- 9 000.00 € au titre des redevances SACEM et SACD spectacles,
- 6 000.00 € au titre des redevances SACEM cinéma.

➤ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** **500.00 €**

Ce chapitre enregistre notamment les annulations de titres sur exercices antérieurs.

➤ **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement** **61 606.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement.

➤ **Chapitre 042 – Opérations de transfert entre sections** **1 850.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subissent les immobilisations en raison de l'usure et du temps qui passe mais également de dégager des ressources destinées à les renouveler (chapitre 040 – recettes d'investissement).

II - Section d'investissement

Le montant des dépenses et des recettes de la section d'investissement s'élève à 77 441.19 €

A - Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation BP n/n-1
13	Subventions d'investissement	9 450,00	9 450,00	0,00%
Recettes réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)		9 450,00	9 450,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 850,00	61 606,00	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 320,00	1 850,00	
001	Excédent d'investissement reporté	3 749,10	4 535,19	
Recettes d'investissement (y compris les restes à réaliser)		17 369,10	77 441,19	345,86%

➤ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement** **9 450.00 €**

Ce chapitre représente 100.00 % des recettes réelles de fonctionnement de l'équipement.

Il s'agit des subventions versées par le CNC pour des dépenses d'équipements du cinéma.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement** **61 606.00 €**

Ce chapitre correspond à l'excédent prévisionnel dégagé sur la section de fonctionnement (recettes moins les dépenses de fonctionnement). Cet excédent contribue ainsi au financement des dépenses d'investissement. Il est la contrepartie du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.

➤ **Chapitre 040 – Opérations de transfert entre sections** **1 850.00 €**

Ce chapitre correspond à la dotation aux amortissements des dépenses d'équipement. Il est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

➤ **Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté** **4 535.19 €**

Il s'agit de la constatation du résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2018.

Pour rappel : le Budget Primitif 2019 est présenté avec la reprise anticipée des résultats de 2018 telle que définie ci-dessous :

Fiche de calcul du résultat prévisionnel 2018

Budget annexe du Ciné-Théâtre

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	590 569,08	590 711,88	142,80
Résultats antérieurs reportés (ligne 002)		55 863,20	55 863,20
Résultat à affecter			56 006,00

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultats propres à l'exercice	526,30	1 312,39	786,09
Résultats antérieurs reportés (ligne 001)			3 749,10
Résultat à affecter			4 535,19
Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice	3 191,40		-3 191,40
Résultats cumulés y compris les restes à réaliser			1 343,79

Prévision de reprise anticipée des résultats	Dépenses	Recettes
Report d'investissement (ligne 001)		4 535,19
Prévision d'affectation (compte 1068)		0,00
Report en fonctionnement (ligne 002)		56 006,00

B - Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2018	BP 2019	Variation BP n/n-1
21	Dépenses d'investissement dont les acquisitions d'équipements pour le service (ex : ordinateurs, mobilier...)	17 369,10	77 441,19	345,86%
	Dépenses réelles d'investissement (y compris les restes à réaliser)	17 369,10	77 441,19	345,86%
	Total des dépenses d'investissement (y compris les restes à réaliser)	17 369,10	77 441,19	345,86%

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

77 441.19 €

Ce chapitre comprend :

- les frais d'acquisition de biens mobiliers, immobiliers, de matériel bureautique et informatique....

Il représente 100.00 % des dépenses réelles d'investissement.

- **Au titre de dépenses nouvelles pour 2019 (74 249.79 €) :**

Salle Georges Brassens :

- 15 000.00 € d'équipements de cuisine

Cinéma :

- 27 200.00 € d'équipements malentendants et non voyant et d'équipements de stockage de films (10 000 €) et de travaux de climatisation des salles (16 700 €)

Théâtre :

- 31 899.79 € de travaux de conformité des équipements scéniques (23 699.79 €) et d'acquisition de blocs gradateurs et d'une console de son (8 200.00 €)

- **Au titre des restes à réaliser 2018 (3 191.40 €) :**

Il s'agit de dépenses certaines (engagées en 2018) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un mandat sur l'exercice 2018 et qui sont reprises pour un montant identique au budget 2019. Cette dépense concerne l'acquisition de pendrillons et de frises.